

Avis de Soutenance

Monsieur Raphaël BONNEAU

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La répartition de la responsabilité entre l'Union européenne et ses Etats membres en matière de droits fondamentaux. Essai de systématisation

dirigés par Madame Claire VIAL et Madame Frédérique COULÉE

Soutenance prévue le **mercredi 04 novembre 2020** à 9h00

Lieu : Université de Montpellier - Faculté de droit et science politique 39, rue de l'Université 34060
Montpellier
Salle : des Actes

Composition du jury proposé

Mme Claire VIAL	Université de Montpellier	Directrice de thèse
M. Sébastien PLATON	Université de Bordeaux	Examineur
Mme Frédérique COULÉE	Université Paris-Saclay	Co-directrice de thèse
Mme Françoise TULKENS	Université catholique de Louvain	Examinatrice
M. Jean-Paul JACQUÉ	Université de Strasbourg	Rapporteur
M. Sébastien TOUZÉ	Université Paris II Panthéon-Assas	Rapporteur

Mots-clés : responsabilité, droits fondamentaux, union européenne, Etats membres, personnalité juridique, répartition

Résumé :

La Cour de justice de l'Union européenne a, par son Avis 2/13, reporté sine die l'adhésion de l'Union à la Convention EDH. Mais la question de la répartition de la responsabilité entre l'Union et ses Etats membres en matière de protection des droits fondamentaux demeure d'actualité. En effet, en dépit de sa spécificité, l'Union européenne est une organisation intergouvernementale. Elle dépend fondamentalement de ses Etats membres dans son existence comme dans son fonctionnement. Ces derniers étant tous parties à la Convention EDH, la Cour EDH a été amenée à se prononcer sur l'éventuelle responsabilité des Etats membres du fait des violations des droits de l'homme intervenant dans le champ d'application du droit de l'Union. Elle a, au fil de sa jurisprudence relative aux organisations internationales en général et à l'Union en particulier, développé un ensemble des régimes de responsabilité de leurs Etats membres. Toutefois, il apparaît indispensable de préciser leurs fondements et leurs caractéristiques afin de proposer un système complet et cohérent de régimes de responsabilité des Etats membres de l'Union européenne, susceptible de s'adapter à l'adhésion de cette dernière à la Convention EDH.